Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 530-2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2025, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le ***Règlement numéro 530-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 917 000 $ pour les travaux de remplacement du ponceau Wallot situé sous le chemin Saint-Féréol*.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 février 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau ainsi que sur notre site internet.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 6e jour du mois de mars 2026.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du ***règlement numéro 530-2025*** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 6 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour du mois mars 2026.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe